

# FFG European Equities Sustainable Moderate

Un sous-fonds de la SICAV FFG • Classification SFDR : Article 8 • LEI: 54930009VSA66KF2JG53  
Date: 31/03/2024

## Résumé

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales telles que la réduction des émissions de carbone, le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail, l'exclusion d'activités controversées d'un point de vue sociétal, la priorisation d'entreprises vertueuses en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance et la lutte contre la pauvreté via la création d'emplois. Le compartiment ne réalisera pas d'investissements durables.

**Remarque importante** : le Compartiment promeut ces caractéristiques environnementales et sociales de par son investissement dans un autre compartiment, FFG European Equities Sustainable (le "Fonds Maître"). Conformément à sa stratégie d'investissement, le compartiment investit au moins 85% de ses actifs nets dans le Fonds Maître. Le reste des actifs est constitué de placements en espèces et de placements à des fins de couverture. Les instruments dérivés dans lesquels le compartiment investit ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment.

## Pas d'objectif d'investissement durable

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne réalisera pas d'investissements durables.

## Caractéristiques E/S promues

### Réduction des émissions de carbone

La réduction des émissions de carbone sera prise en compte dans l'analyse exercée sur les sociétés émettrices qui font partie ou pourront potentiellement faire partie du portefeuille.

### Le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail

Ce Compartiment n'investira que dans des titres émis par des sociétés qui respectent les principes, normes ou cadres internationaux en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

### L'exclusion d'activités controversées d'un point de vue sociétal

Ce Compartiment n'investira que dans des titres émis par des sociétés qui ne sont pas matériellement impliquées dans des activités économiques considérées comme nuisibles, telles que (mais non limitées à) la fabrication et le commerce d'armes, de tabac ou de charbon.

### La priorisation d'entreprises vertueuses en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les sociétés émettrices doivent avoir un score ESG minimum tel que calculé par MSCI. Ce score couvre les trois dimensions de l'ESG et donne une indication sur la façon dont un émetteur donné se compare aux autres émetteurs en termes de risque ESG. L'imposition d'un score ESG minimum permet d'éviter d'investir dans des sociétés qui pourraient entraîner un risque ESG important pour le Compartiment. En outre, les entreprises les plus

mauvaises en termes de gestion du travail seront exclues de ce Compartiment.

### Favoriser la création d'emplois pour lutter contre la pauvreté

En plus des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment via ses investissements, investir dans ce Compartiment génère indirectement un impact social concret par le biais de Funds For Good, le coordinateur de distribution de la SICAV. Après déduction de ses frais de fonctionnement, Funds For Good reverse le plus grand des deux montants suivants : 50 % de ses bénéfices nets ou 10 % de ses revenus au projet social qu'elle a créé et qu'elle gère, "Funds For Good Impact". "Funds for Good Impact" consacre l'ensemble de ses ressources financières à la lutte contre la pauvreté en favorisant la création d'emplois. "Funds For Good Impact" accorde des prêts sans garantie et sans intérêt aux personnes en situation de précarité d'emploi ayant un projet d'entreprise. Ce soutien financier (couplé à un soutien humain sous forme de coaching) permet à ces entrepreneurs de créer leur propre entreprise. Plus d'informations sont également disponibles sur [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu).

## Stratégie d'investissement

En tant que "fonds nourricier" du FFG European Equities Sustainable (le Fonds Maître), ce compartiment applique la stratégie suivante.

Tout d'abord, la stratégie d'investissement visera à faire en sorte que la moyenne pondérée des émissions de carbone de la partie actions du portefeuille soit toujours au moins 50% inférieure à celle de son indice de référence (MSCI Europe).

Le compartiment applique également une stratégie "d'exclusion", de par laquelle les émetteurs de titres financiers sont exclus de l'univers d'investissement s'ils ne respectent pas certaines normes internationales, et/ou sont impliqués dans des activités controversées au-delà d'un seuil de matérialité pré-défini, ou s'ils se trouvent dans les 5% inférieurs de son univers d'investissement en terme de Score de Travail (Labor Management Score). Cette stratégie s'appuie également sur une liste d'exclusion référençant différents émetteurs (entreprises et/ou états) dans lesquels le Compartiment ne peut pas investir.

Enfin, le compartiment applique en outre une stratégie "best-in-universe", ne sélectionnant que les émetteurs disposant d'un score ESG minimum (tel que calculé par MSCI) dépendant de l'univers d'investissement dans lequel l'émetteur se trouve. Deux univers sont ici distingués : l'univers des sociétés de pays développés, et l'univers de société de pays émergents.

## Répartition des investissements

Le Compartiment investit au moins 85% de ses actifs nets dans le Fonds Maître. A titre accessoire et afin de limiter l'exposition du Compartiment aux risques du marché des actions, une couverture systématique de l'exposition aux actions sera mise en place. Cette

## Informations sur la durabilité – Publications sur le site web

couverture limitera l'exposition du fonds au marché des actions à un maximum de 50%. Les actifs du portefeuille non investis dans le Fonds Maître ou dans les instruments de couverture seront conservés sous forme de liquidités dans le Compartiment.

Les instruments dérivés sont utilisés à des fins de couverture. Les instruments dérivés sur actions sont utilisés principalement pour limiter l'exposition du fonds au marché des actions à un maximum de 50% et accessoirement pour rééquilibrer l'exposition régionale du fonds. Les dérivés de change sont utilisés pour modifier l'exposition du portefeuille aux devises et réduire le risque de change pour un investisseur EUR. Ces dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment. Le poids de ces investissements restera limité à 15% des actifs nets du Compartiment.

### Suivi des caractéristiques E/S

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont mesurées à l'aide des données financières et extra-financières publiées par les entreprises ou des fournisseurs de données externes. Des estimations internes peuvent être utilisées lorsque certaines données ne sont pas disponibles. Les caractéristiques totales du fonds sont mesurées via un processus de construction de portefeuille et mises en œuvre via un modèle systématique par le gestionnaire d'investissement.

### Méthodologie

L'implication dans des activités controversées d'un point de vue sociétal, le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et du travail, les scores ESG minimums ainsi que le profil carbone du compartiment sont contrôlés sur base d'informations financières et non financières publiées par les sociétés du portefeuille ou par des fournisseurs de données tiers, ou estimées en interne par le gestionnaire d'investissement.

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales est contrôlé avant chaque nouvel investissement et de manière régulière après que l'investissement ait été réalisé.

### Sources et traitement des données

Un mélange de données externes, principalement des données d'émissions de carbone auto-déclarées, ainsi que des estimations de modélisation interne sont les sources de données pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales promues par le produit. Le gestionnaire d'investissement dispose d'une équipe de spécialistes des données qui examinent et nettoient les données reçues afin d'en garantir la qualité. Une équipe dédiée au processus d'investissement et aux données veille à ce que les données soient traitées efficacement et sans problème.

La majorité des données sur les émissions sont obtenues auprès de sources de données tierces, mais même dans le cadre de ces données achetées, les fournisseurs de données utilisent eux-mêmes des techniques de modélisation ou d'estimation lorsque les données déclarées ne sont pas disponibles. Lorsqu'aucune donnée n'est disponible auprès de fournisseurs tiers, les données manquantes sont estimées le gestionnaire d'investissement.

### Limites aux méthodologies et aux données

Les données ESG ne couvrent pas toujours pas la totalité de l'univers d'investissement du gestionnaire d'investissement. En outre, des estimations sont souvent utilisées et même lorsque les données sont disponibles, il arrive que les méthodologies de calcul des données soient sujettes à interprétation et donc discutables. Malgré ces limites, les données reçues et finalement traitées sont

solides et suffisamment sûres pour être utilisées dans le cadre du processus d'investissement.

Le gestionnaire d'investissement surveille en permanence les données disponibles et s'efforce d'en améliorer la qualité. En outre, le gestionnaire d'investissement renforce régulièrement son équipe chargée des données et ses capacités de modélisation interne afin d'améliorer constamment l'utilisation et la fiabilité des données.

Ni le Gestionnaire d'investissement, ni la Société de gestion, ni le Coordinateur de distribution ne peuvent assumer une quelconque responsabilité quant à l'exactitude de l'évaluation par les fournisseurs de données externes et à l'exactitude, y compris l'exhaustivité, des analyses préparées par les fournisseurs tiers. Le Gestionnaire d'investissement, la Société de gestion et le Coordinateur de distribution n'ont aucune influence sur les éventuelles perturbations ou limitations (par exemple en raison d'estimations) dans l'analyse et la préparation des recherches par des fournisseurs tiers.

### Due diligence

Le gestionnaire d'investissement évalue chacun des actifs sous-jacents du Compartiment sur la base de plus de 100 signaux ou facteurs sous-jacents, tant pour les caractéristiques financières qu'environnementales et sociales que le compartiment promeut. Ceci permet de fournir une évaluation solide de chaque actif sous-jacent. Des contrôles rigoureux sont en place, via des systèmes de conformité (pré et post investissement), une équipe de d'analystes dédiées aux données et une supervision de la gestion de portefeuille.

### Politique d'engagement

L'engagement fait partie de la stratégie. Le gestionnaire d'investissement s'engage à la fois directement auprès des entreprises et par le biais d'efforts d'engagement collaboratif. Les thèmes d'engagement comprennent le changement climatique, la culture d'entreprise, le comportement des entreprises et les entreprises impliquées dans des controverses ESG croissantes.

## Lexique

**Émetteur** Entreprise, gouvernement, agence gouvernementale, organisme contrôlé par un gouvernement ou entité supranationale ou publique internationale qui enregistre et vend des titres.

**E/S** Environnemental et/ou social.

**ESG** Environnemental, social et de gouvernance.

**Indice de référence** Indice ou combinaison d'indices utilisés par le fonds pour atteindre ou comparer ses caractéristiques E/S.

**Investissement durable** Un investissement dans des activités économiques entreprises par des sociétés qui suivent des pratiques de bonne gouvernance et qui contribuent à un objectif E/S sans nuire de manière significative à d'autres objectifs E/S.

**Pacte mondial des Nations unies** Initiative des Nations unies visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre des comptes sur la mise en oeuvre de ces politiques.

**Risque ESG, risqué de durabilité** Événement ou tendance ESG susceptible de nuire à la réputation ou à la situation financière d'une entreprise ou d'un émetteur souverain.

**Score ESG** Mesure de l'exposition d'un émetteur aux risques ESG et de durabilité. Cette mesure est calculée sur base de données et la méthodologie de calcul est développée par l'équipe d'investissement.

**SFDR** Règlement (UE) 2019/2088 s'adressant aux produits financiers et portant sur la publication d'informations relatives à la durabilité.

**Taxinomie de l'UE** Classification officielle de l'UE des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental (comme l'atténuation du changement climatique, la protection de l'eau, l'économie circulaire, la prévention de la pollution ou la protection de la biodiversité). Dans le futur, la taxinomie inclura les activités ayant un objectif social.